

*Hygiène et sécurité au travail*

**M. Peters:** Monsieur l'Orateur, sauf erreur, ce bill doit être renvoyé au comité plénier de la Chambre.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Je n'ai pas saisi ce que disait le député.

**M. Munro (Hamilton-Est):** Je l'ai compris, monsieur l'Orateur. Le député signalait le fait que par suite de consultations avec le leader à la Chambre, le député de Vancouver-Sud (M. Fraser), le Nouveau parti démocratique et le parti du Crédit social, le bill devait franchir toutes les étapes aujourd'hui. En raison de l'horaire et du fait que je ne prévoyais pas que certains députés voudraient participer au débat sur le bill précédent, je présume que la Chambre consent à l'unanimité à prolonger la séance d'une demi-heure. C'est ce que j'ai cru comprendre.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Si j'ai bien compris la situation, le ministre est pressé de voir ce bill adopté, et nous n'entendons pas lui causer de problème à cet égard. C'est pourquoi je suis d'avis que nous devrions prolonger la séance pour permettre au ministre de faire adopter le bill.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Les députés ont le choix entre obtenir le consentement unanime ou s'en remettre au Règlement. Le ministre voudra peut-être solliciter le consentement unanime de la Chambre pour prolonger la séance, mais je crois qu'il serait préférable d'invoquer l'alinéa 6(5)a) du Règlement pour proposer une motion demandant que la séance soit prolongée afin de terminer l'étude du projet de loi on d'atteindre telle ou telle étape dans cette étude, et du même coup, solliciter le consentement unanime pour permettre que la motion soit modifiée de façon à ce que la Chambre se transforme en comité plénier si le ministre veut atteindre son objectif.

**M. Munro (Hamilton-Est):** Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer):

Que la séance se poursuive jusqu'à ce que le bill C-35, tendant à établir le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, ait franchi toutes les étapes de l'adoption et que la troisième lecture prenne fin au plus tard à 10 h 30 ce soir.

**M. l'Orateur adjoint:** Aux termes de l'alinéa 6(5)a) du Règlement, il est de mon devoir d'informer les députés que si dix députés se lèvent pour signaler leur opposition, la motion sera rejetée d'office. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**M. l'Orateur adjoint:** Je considère la motion adoptée. Mais je dois préciser également que la deuxième lecture du bill est modifiée en ce sens que celui-ci sera renvoyé au comité plénier plutôt qu'au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration. Est-on d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**M. Munro (Hamilton-Est):** Monsieur l'Orateur, pour respecter la brièveté du débat, et j'apprécie la collaboration de tous les députés à cet égard, je me bornerai à souligner les points essentiels du bill. Celui-ci vise à établir le Centre qu'on perçoit comme un organisme chargé de promouvoir le concept d'un milieu de travail sécuritaire et hygiénique et le maintien de la santé physique et mentale de tous les travailleurs. Il encouragerait les gouvernements fédéral, provinciaux et des territoires à user des méthodes appropriées de persuasion et de

dissuasion afin d'instituer et de maintenir des normes élevées d'hygiène et de sécurité au travail qui correspondent à la réalité canadienne et qui soient compatibles avec les normes internationales reconnues. Bien qu'il vise principalement les conditions de travail dans les usines, le Centre agirait de concert avec les autorités en matière d'environnement.

Deuxièmement, afin de pouvoir servir réellement les intérêts des travailleurs canadiens—cela s'applique à tous les travailleurs quels que soient leur métier ou leur profession—je crois que le Centre qu'on propose de créer devrait posséder certaines caractéristiques fondamentales. Il devrait jouir d'une autonomie lui permettant de rendre des comptes directement au Parlement par l'intermédiaire d'un ministre de la Couronne. Il devrait être doté d'un conseil d'administration qui soit représentatif des organismes des gouvernements fédéral et provinciaux, de la main-d'œuvre, du patronat, des organismes scientifiques et professionnels, des universités et de la population en général.

Le Centre devrait être constitué d'un conseil, d'un bureau, de comités consultatifs en matières scientifiques et techniques, et d'un personnel de soutien. Il devrait se signaler à l'attention par son autonomie et par sa participation à la fois multilatérale et multidisciplinaire; il devrait être facile d'accès pour tous les intéressés, et il devrait pouvoir adopter une attitude ferme sur toute question. Même si son financement doit être assuré par le gouvernement fédéral, monsieur l'Orateur, les gouvernements provinciaux, les établissements et l'industrie devraient assumer entièrement ou en partie les dépenses afférentes à certains projets de recherche, à certains relevés et à certains services qu'ils trouvent d'un intérêt particulier.

Telles sont les principales caractéristiques de cette mesure, et je serais reconnaissant aux députés de bien vouloir me communiquer leurs commentaires relativement à ce bill qui devrait contribuer à favoriser l'hygiène et la sécurité de tous les travailleurs.

**M. John A. Fraser (Vancouver-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'ai déjà eu l'occasion de discuter à fond de ce bill non seulement avec le ministre, mais avec certains des fonctionnaires qui ont effectué les travaux préliminaires en vue de l'établissement du Centre. Le parti dont je me réclame accepte le principe de ce centre, et nous tenons à dire que c'est parce que nous en acceptons le principe que nous sommes disposés à cette heure tardive à accorder le consentement nécessaire pour que ce bill devienne loi. Je sais que le ministre ne s'attend tout de même pas à ce que je reprenne mon fauteuil, sans avoir au préalable rappelé à tous les députés que le gouvernement aurait pu s'arranger pour présenter ce bill plus tôt.

● (2202)

Monsieur l'Orateur, je n'en dirai pas plus car je ne veux pas accaparer le temps de la Chambre. Je tiens seulement à dire au ministre par votre entremise que j'espère que nous irons en comité et que j'aurai la possibilité de poser des questions précises, dont je lui ai déjà donné préavis.

Mon parti approuve ce bill, car nous estimons que la santé et la sécurité sur les lieux de travail sont d'une importance primordiale. Nous pensons également qu'il faut l'assurer grâce à une meilleure coordination et que c'est grâce à cela que non seulement nous aiderons les travailleurs, mais que, à long terme, nous améliorerons les relations entre les patrons et les employés.